



**APPEL À PROJETS**

# Écoles élémentaires et primaires de la Somme

(cycle 3 : CM1-CM2)

## Renforcer l'enseignement des langues vivantes

### via le dispositif **EMILE**

(enseignement d'une matière par l'intégration

d'une langue étrangère)



**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

Académie d'AMIENS  
Avril 2019



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Somme





## APPEL À PROJETS :

# Le dispositif **EMILE** et l'immersion, pour renforcer l'enseignement des langues vivantes au cycle 3

## Dispositif **EMILE** :

*Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère. Ce dispositif s'appuie sur le principe d'« immersion » en langue étrangère : une exposition intensive et de longue durée à une langue étrangère au cours de la scolarité de l'élève par l'enseignement de certaines disciplines dans une langue étrangère.*

- Proposé à toutes les écoles élémentaires et primaires de la Somme
- En classe de cycle 3 (CM1 et CM2)
- Pour une mise en place dès la rentrée 2019, avec possibilité d'une entrée progressive dans le dispositif
- Avec pour langue cible l'anglais ou l'allemand

L'ambition de cet appel à projets est la mise en place **d'un dispositif innovant** qui va permettre aux élèves **d'accéder à une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères**, en particulier de l'anglais ou de l'allemand.

Mettant à profit les **capacités d'apprentissage des jeunes élèves en langues vivantes**, ce dispositif vise le **développement de compétences** qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle des élèves, ainsi que leur ouverture à d'autres cultures.



## Modalités

Ce dispositif prévoit **de renforcer progressivement l'exposition des élèves aux langues anglaise et allemande**, à partir du CM1, à la faveur d'enseignements qui leur seront dispensés dans ces langues.

Les enseignants de CM1 et de CM2 devront ainsi être en **capacité de conduire la classe en langue étrangère**, au-delà des séances hebdomadaires actuellement préconisées par les programmes de langues vivantes étrangères (correspondant à 54 h annuelles d'enseignement).

**Des séances** de littérature, de mathématiques, ou d'éducation physique et sportive... **seront donc régulièrement dispensées en langue étrangère**, et s'inscriront précisément dans les programmations des classes engagées.

## Enjeux

- L'exposition à la langue vivante étrangère se trouvera intensifiée.
- La langue vivante étrangère sera utilisée dans des situations de communication authentiques qui auront du sens et un intérêt pour les élèves puisqu'il s'agira de situations habituellement mises en place dans les différents enseignements.

## Engagement de l'école

- Ce projet repose sur le volontariat des équipes pédagogiques.
- L'ensemble de l'équipe pédagogique devra concourir à la réussite du projet, en assurant en amont des « classes EMILE » une régularité d'enseignement des langues cibles, dès le CP, et en favorisant les croisements entre enseignements dès le cycle 2, conformément aux programmes de langues vivantes.
- Les écoles devront disposer d'un équipement informatique permettant l'appui sur des ressources authentiques (vidéos, documents sonores).
- Des contacts avec des classes de pays anglophones et germanophones seront encouragés pour renforcer l'ouverture culturelle des élèves.

## Accompagnement

- Les enseignants seront **accompagnés par les conseillères départementales en langues vivantes**, pour :
  - la mise en place du dispositif ;
  - l'acquisition d'éléments linguistiques spécifiques (propres aux enseignements ciblés) ;
  - l'aide à la programmation et à l'évaluation ;
  - la construction de séquences ;
  - l'apport de ressources et de références pédagogiques.
- En fonction des moyens à disposition dans le département à la rentrée 2019, un assistant de langue vivante étrangère pourra être affecté dans les écoles qui s'engageront dans ce dispositif.
- Les professeurs de langue du collège de secteur pourront être sollicités dans le cadre de la formation des enseignants du premier degré.

Leur collaboration permettra également d'ajuster la continuité pédagogique, notamment au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Des événements ponctuels pourront être organisés. Exemple : <http://anglais.ac-amiens.fr/183-la-liaison-cycle-3-au-college-de-corbie.html>

## Pilotage

Sous la responsabilité de l'IA-DASEN, en lien avec les IA-IPR de langues, ce dispositif sera suivi par :

- l'IEN en charge de la mission langues vivantes ;
- l'IEN et l'équipe de circonscription ;
- les conseillères pédagogiques départementales en langues vivantes.



## Constitution des dossiers / candidatures / calendrier

<b>3 mai 2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date butoir pour la remise des dossiers de candidature (voir fiche jointe) à la circonscription</li> <li>Les candidatures seront appréciées par une équipe constituée de l'IEN LV, des CPD LV, d'un IA-IPR LVE et d'un IEN de circonscription du premier degré</li> </ul>
<b>Fin mai 2019</b>	Retour d'information sur les candidatures : annonce des écoles non retenues / retenues par un courrier de l'IA-DASEN
<b>Juin 2019</b>	Réunion d'information de toutes les équipes pédagogiques sélectionnées
<b>Septembre 2019</b>	Accompagnement des équipes pédagogiques et mise en place du dispositif



- **IA-IPR Langues Vivantes Allemand :**
  - Nathalie Parain
- **IA-IPR Langues Vivantes Anglais :**
  - Marion Dubois-Pager
  - Agnès Bouichou
  - Bernadette Shute
- **IEN en charge des langues vivantes :**
  - Hervé Dubal
- **Conseillers pédagogiques départementaux (CPD) langues vivantes :**
  - Sophie Daire
  - Carine Thirard



[Formulaire de candidature à la mise en place d'un dispositif « EMILE »](#)



académie  
Amiens



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Somme